



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Deportés internes et résistants

Question écrite n° 57819

#### Texte de la question

M Marc-Philippe Daubresse attire l'attention de M le secrétaire d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre sur la proposition de loi qui tend à une reconnaissance accrue de la nation à l'égard des anciens déportés résistants de Rawa-Ruska. Il lui rappelle que ce texte pourtant voté à l'unanimité par le Sénat en 1987 n'a jamais été mis à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée nationale et que, aujourd'hui encore, à la veille du cinquantième anniversaire de l'unification de la Résistance et des déportations au camp de Rawa-Ruska, les anciens combattants attendent des mesures concrètes de la part du Gouvernement. Aussi lui demande-t-il de bien vouloir lui indiquer s'il compte mettre ce texte à l'ordre du jour au cours de cette session de printemps.

#### Texte de la réponse

Reponse. - La question de la situation des anciens prisonniers de guerre internes à Rawa-Ruska n'a pas échappé au secrétariat d'Etat aux anciens combattants et victimes de guerre. Toutefois, il convient de souligner que, du fait de leur âge, les intéressés bénéficient tous des dispositions sociales relatives au versement d'une retraite professionnelle. Aussi il est apparu nécessaire, au niveau des choix budgétaires, d'accorder la priorité au règlement de la situation douloureuse des anciens combattants d'Afrique du Nord en situation de chômage longue durée âgés de plus de cinquante-sept ans et au réajustement des pensions servies au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre.

#### Données clés

**Auteur :** [M. Daubresse Marc-Philippe](#)

**Circonscription :** - Union du Centre

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 57819

**Rubrique :** Anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère interrogé :** anciens combattants et victimes de guerre

**Ministère attributaire :** anciens combattants et victimes de guerre

#### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 mai 1992, page 2158